

pays des achards

## Ordures Ménagères : acquisition d'un nouveau camion avec bras automatique

Bâtiment social  
Page 1



Ordures Ménagères  
Pages 2-3



Budget 2006  
Pages 4-5



SPANC  
Pages 6-7



Zone d'activités  
économiques  
Page 8



SAGE de l'Auzance  
et de la Vertonne  
Page 9



Tourisme  
Pages 10-11



Animations estivales  
Pages 12





# Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Auzance et de la Vertonne

# SAGE

«L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général».

Cet extrait de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 est le fondement de la création des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Cette ressource est à la fois vitale pour l'équilibre des milieux naturels mais aussi complètement indispensable au développement des activités humaines. Menacée tant sur le plan quantitatif que qualitatif, il est donc urgent de mettre en place une gestion cohérente et efficace de l'eau.

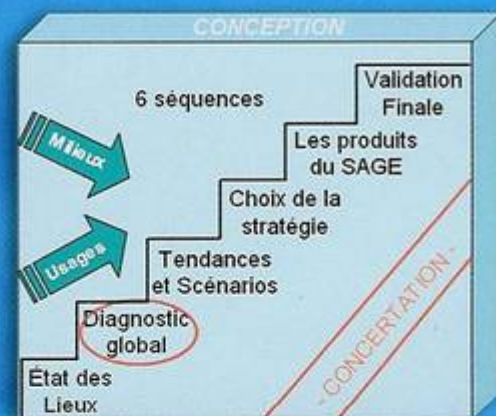
Le «SAGE» est l'outil adopté pour mettre en œuvre une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau permettant de concilier les différents usages à l'échelle la plus cohérente : celle du bassin versant.

Le Syndicat Mixte (structure porteuse du SAGE) et la CLE (Commission Locale de l'Eau - assemblée délibérante et organe décisionnel) sont présidés par M. Joseph MERCERON, conseiller général du canton.

L'animateur, Christophe LE PIMPEC, assure quant à lui la coordination et le suivi de chaque phase d'élaboration du SAGE. De nombreuses étapes ponctuent en effet la mise en place de ce schéma.

L'état de lieux, réalisé en régie par Christophe LE PIMPEC, a été validé par la CLE le 20 octobre 2005. Les phases suivantes sont réalisées avec l'aide de bureaux d'études (IDEA Recherche et GEOMATIC Systèmes - Rennes) qui ont travaillé à l'élaboration du Diagnostic validé par la CLE le 11 mai dernier. L'équipe technique étudie actuellement les scénarios et tendances sur le bassin versant pour les 15 prochaines années.

Ces travaux sont menés en concertation étroite avec Vendée Eau qui supervise le projet du nouveau barrage de l'Auzance.



Syndicat Mixte du SAGE Auzance/Vertonne  
 Z.A. Intercommunale - B. P. 25  
 85150 LA CHAPELLE-ACHARD  
 Tél. 02 51 05 88 44 - Fax : 02 51 05 95 03  
[sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr](mailto:sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr)